

EDITO

Gilbert Meyer

Président de Colmar agglomération / Maire de Colmar

2016 va marquer une nouvelle étape dans la vie de notre agglomération. Telle une famille qui s'agrandit, notre intercommunalité accueillera, à partir du 1^{er} janvier 2016, 7 nouveaux membres.

Cette adhésion individuelle volontaire répond à une logique territoriale, à une cohérence toute naturelle, tant en matière de bassin de vie, d'emploi, de transports, que sur le plan de la vie quotidienne.

Une réalité que les habitants de ces communes avaient déjà mise en pratique le plus naturellement du monde, depuis de nombreuses années, en se rendant à la gare de Colmar, en allant faire leurs achats dans les différentes zones d'activités du territoire, en fréquentant les grands équipements sportifs, mais également les salles de spectacle et les cinémas de Colmar.

« **Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin** », dit un proverbe africain. Avec 21 communes, Colmar Agglomération illustre les vertus de l'action collective au bénéfice de l'intérêt collectif de tous les habitants de l'agglomération.

En moins de 15 ans, Colmar Agglomération aura presque multiplié par 3 (de 8 à 21 aujourd'hui) le nombre des communes adhérentes. C'est bien la preuve que l'agglomération colmarienne a tenu ses engagements. Elle continuera à le faire. Son

action est reconnue par tous, y compris par la **Chambre Régionale des Comptes** qui a relevé les performances atteintes, entre autres, en matière de modération fiscale, de très faible niveau d'endettement, ainsi que dans le domaine du tri sélectif. Il en va de même pour sa capacité d'investissement, avec plus de 163 millions d'euros investis depuis 2003.

Au sein de Colmar Agglomération, toutes les décisions, toutes les actions, tous les projets que nous engageons sont le fruit d'un large débat au sein de nos différentes instances. Nous continuerons à faire de même. C'est le prix de la démocratie partagée et de la confiance.

Colmar Agglomération témoigne plus que jamais de son utilité, de la plus-value et de la puissance collective et solidaire qu'elle apporte. Ce faisant, elle témoigne aussi de sa capacité à mettre en œuvre des opérations ou des projets qu'aucune commune ne pourrait assumer seule, tout en accompagnant chacune dans ses efforts.

Avec Colmar Agglomération, l'ambition intercommunale, partagée avec les 21 communes, est plus que jamais notre marque de fabrique.

Joyeux Noël à tous ainsi qu'une excellente année 2016 !

CHIFFRES CLÉS

LOISIRS

ÉCONOMIE

URBANISME

CONSOMMATION

TRANSPORT

ENVIRONNEMENT

N°02

Lettre d'information de Colmar Agglomération
32, Cours Sainte Anne, Colmar
03 69 99 55 55
Décembre 2015
ISSN 1952-3327

Directeur de la publication :

Gilbert Meyer, Président

Rédacteur en chef :

Sylvie Maurutto

sylvie.maurutto@colmar.fr

Rédaction :

Ville de Colmar,

Colmar agglomération.

Crédit photo et illustrations :

Ville de Colmar,

Colmar agglomération,

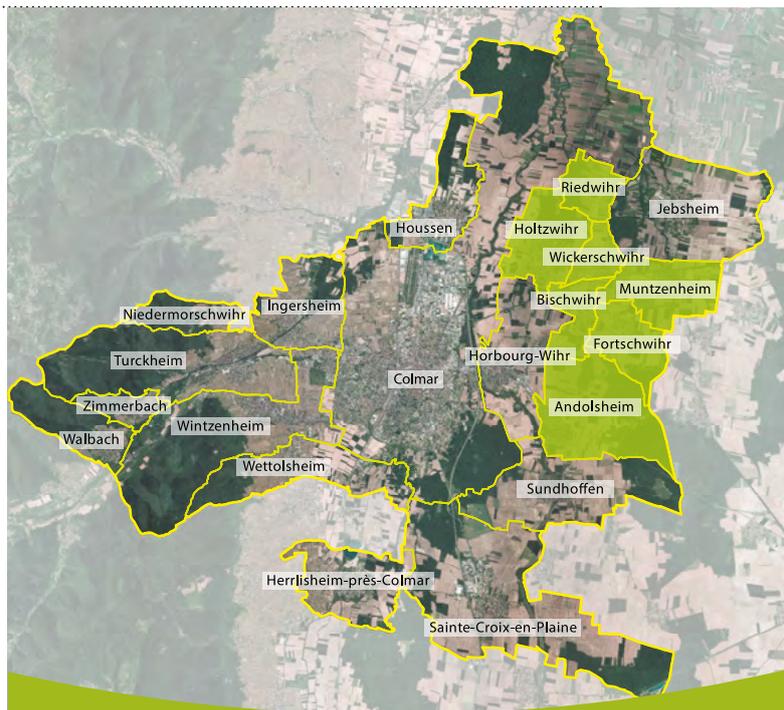
Photo Pictural

Colmar Agglomération s'élargit à 7 nouvelles communes

Le périmètre de Colmar Agglomération s'étend. En effet, l'adhésion de sept communes complémentaires a été ratifiée à la fois par les conseils municipaux des villes concernées, mais également par ceux des villes qui composent déjà l'agglomération. Il s'agit d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschwih. Bienvenue aux 8 300 nouveaux habitants qu'elles représentent !

Les compétences particulièrement exercées à leur égard restent le développement économique, les transports interurbains et la gestion des déchets.

Ce mouvement va dans le sens d'une rationalisation de la carte administrative française que les citoyens appellent de leurs vœux. En l'occurrence, le périmètre d'action de Colmar Agglomération correspond désormais encore mieux à son bassin de vie réel.



Au total, Colmar Agglomération, c'est donc désormais 21 communes et 113 000 habitants.

Encourager l'entrepreneuriat sur le territoire



Dans un contexte économique incertain, Colmar Agglomération cherche à **créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur son territoire.** En complément de sa politique de modération fiscale sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés

bâties (TFPB), elle a mis en place un dispositif de soutien financier aux entreprises. **Ce dernier vient en complément des aides individuelles attribuées par la Région au travers des dispositifs régionaux : gamme régionale d'accompagnement à la création d'entreprises (GRACE), et gamme régionale d'accompagnement au développement** et à l'investissement dans les entreprises (GRADIENT). L'aide de Colmar Agglomération sera mobilisée pour les entreprises de moins de 250 salariés en phase de création-reprise ou de développement. Elle consiste en une subvention égale à 50% de l'aide de base octroyée par la Région Alsace, soit :

- 7,5% de l'assiette éligible pour une entreprise en phase de création-reprise, plafonnée à 50 000 euros,
- 5% de l'assiette éligible, en phase de développement, plafonnée à 50 000 euros.

Cette aide sera accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle dévolue à cette action sur le budget général de Colmar Agglomération.

Participer au développement des entreprises

La société Mondial Uberti's, spécialisée dans les produits alimentaires naturels, diététiques et bio destinés aux magasins, grandes surfaces et pharmacies, est implantée, depuis 2014, dans la zone d'activités Est de Sainte-Croix-en-Plaine. Elle emploie six personnes et réalise un chiffre d'affaires de près de 2 millions d'euros. Afin de développer son activité, elle a construit un nouveau bâtiment de 1130 m² et créé 2 emplois supplémentaires. Le financement des travaux, d'un coût de 1 million d'euros, se fait en crédit-bail par Alsabail au profit de la Sarl Uberthome. L'aide à l'immobilier d'entreprises fait partie des priorités du conseil communautaire. Celui-ci a prévu d'octroyer à cette société en pleine croissance une aide de 50 000 euros (5% des investissements immobiliers), en complément du fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI) de



200 000 euros (20% des investissements immobiliers). Le FDAI a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements immobiliers concourant à la création d'emplois.

Un dispositif de soutien aux communes

Colmar Agglomération soutient les projets d'équipement des communes membres. Une première enveloppe pour l'aide aux investissements d'un montant de 4,5 M d'euros a été validée pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Le solde du fonds de concours sera versé en 2016 sur la base des projets présentés par les communes.

En 2015, quatre communes ont bénéficié du fonds de concours :

Zimmerbach

40 850 € (sur 100 840 €)

- Aménagement de la rue de la Chapelle et de la rue du Hohnack

4 375 € (sur 8 750 €)

- Création d'un espace couvert à côté de l'aire de jeux

Wintzenheim

230 850 € (sur 513 000 €)

- Construction de la salle du conseil municipal

273 339 € (sur 1 006 408 €)

- Aménagement sécuritaire

Colmar

500 000 € (sur 1 933 297 €)

- Aménagements supplémentaires au Colmar Stadium

500 000 € (sur 1 497 435 €)

- Requalification du tronçon Est de la rocade verte

500 000 € (sur 2 276 474 €)

- Travaux d'aménagement au parc des expositions

Niedermorschwihr

34 000 € (sur 186 000 €)

- Aménagement du chemin rural Linsenlandweg

Pour 2016, quatre communes ont déjà validé les projets suivants :

Ingersheim

65 000 € (sur 500 000 €)

- Construction d'une crèche

51 200 € (sur 113 574 €)

- Aménagement de la rue de la promenade

143 000 € (sur 304 583 €)

- Aménagement de la rue Kennedy

Turckheim

40 564 € (sur 115 897 €)

- Aménagements intérieurs de l'espace rive droite

Wettolsheim

109 557 € (sur 1 210 000 €)

- Réhabilitation de la mairie et la création d'une maison d'assistants maternels

Sainte-Croix-en-Plaine

105 673 € (sur 221 392 €)

- Aménagement des abords de la mairie

72 308 € (sur 170 308 €)

- Réfection de la cour, du parking et du mini-foot d'une école élémentaire

Colmar rejoint Strasbourg et Mulhouse dans un pôle métropolitain

Colmar Agglomération a adhéré au pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse en novembre dernier. Créés par la loi en 2010, les pôles métropolitains – une vingtaine actuellement en France – sont destinés à favoriser la coopération entre les agglomérations qui de fait, structurent de grandes régions urbaines. C'est le cas de l'axe qui est l'épine dorsale de l'Alsace : Strasbourg – Colmar – Mulhouse.

Le pôle métropolitain Strasbourg – Mulhouse a vu le jour en février 2012. Colmar en constituera désormais le troisième pilier, celui qui en stabilisera définitivement les fondations et qui en assurera la cohérence territoriale. Sur l'axe Nord-Sud, Colmar est en effet le pôle structurant naturel du centre Alsace. Sur l'axe Est-Ouest, Colmar assure aussi un lien essentiel entre la Lorraine et la région de Freiburg.

Au-delà de l'assise territoriale, la convergence des intérêts entre les trois plus grosses agglomérations d'Alsace est évidente. Développement durable, aménagement,

déplacements, attractivité touristique, attractivité économique... sont autant de dossiers sur lesquels toutes trois ont intérêt à travailler de concert. Il s'agit pour les trois collectivités de mettre leurs atouts et leurs énergies en commun pour gagner en visibilité et en poids dans des compétitions qui se jouent désormais entre les agglomérations françaises, voire européennes. **La création des grandes régions ne fait que renforcer cet impératif : l'avenir appartient aux territoires qui sauront jouer collectif.**

Un point important pour conclure : le pôle métropolitain est une entité collaborative entre les exécutifs et les administrations des collectivités adhérentes. Il n'entraîne donc aucune création de poste puisqu'il s'appuie sur les équipes administratives existantes, ni aucune augmentation des émoluments pour les élus qui y participent.

Un bassin d'orage à Wintzenheim



Lors d'épisodes pluvieux importants, la commune de Wintzenheim peut subir localement des débordements. Le réseau n'est alors plus en capacité de faire transiter la totalité des eaux. Le réseau est principalement unitaire : il recueille à la fois les eaux usées et les eaux pluviales.

Afin de limiter ces problèmes, une étude hydraulique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales a été réalisée par le bureau d'études Berest. Elle a permis de définir un **programme de travaux de renforcement hydraulique** d'un montant total (études et travaux) de près de 10 millions d'euros.

La première tranche des travaux a été réalisée sur la partie située en aval de la commune. Une augmentation de la capacité des canalisations a été prévue au niveau des points les plus structurants du réseau.



Avant de rejoindre le réseau d'assainissement de Colmar et la station d'épuration, les eaux sont stockées dans un bassin situé à proximité du lotissement de la Croix Blanche. Elles sont ensuite envoyées à faible débit vers le réseau colmarien.

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2014 à juin 2015. **Ils ont consisté à créer un bassin d'orage d'une capacité de 4 000 m³. L'ouvrage est entièrement enterré. Le coût global des travaux se monte à 1 360 000 euros** (génie-civil et électromécanique).

En parallèle, des travaux de renforcement du collecteur d'assainissement et d'eaux pluviales, situé route de Colmar, ont été réalisés sur une longueur de 1,5 km et pour un coût global de 1 245 000 euros.

Modernisation des centres de recyclage



Selon le site Internet de l'entreprise Eco-emballage, 84% des Français déclarent trier régulièrement, ce qui démontre une réelle prise de conscience collective.

Les habitants de Colmar Agglomération ne font pas exception et partagent cette préoccupation. **Avec l'ouverture du centre de tri du Ladhof, ils bénéficient d'une offre complète et moderne pour faciliter le recyclage.** Il n'est par ailleurs plus question de parler de « déchetteries », mais bien de « centres de tri ».

Aujourd'hui, la palette des déchets recyclables sur l'agglomération est très variée, sachant que le centre de tri du Ladhof propose le service le plus complet. Les habitants, depuis longtemps convertis au recyclage des déchets verts, peuvent désormais recycler bien d'autres matériaux : plâtre, pneus, déchets d'ameublement, restes de produits chimiques utilisés dans le bricolage ou le jardinage, etc.

Au Ladhof, les adeptes du tri peuvent aussi déposer des capsules de café, des bouchons de liège, des radiographies, des plastiques rigides... Il est aussi possible d'apporter à la « ressourcerie » les objets de la vie courante encore utilisables dont on veut se débarrasser. L'association Espoir se charge de leur donner une seconde vie.

Contrôle d'accès : le badge bientôt obligatoire

Les habitants de Colmar Agglomération ont été très nombreux à demander leur badge d'accès aux centres de tri : plus de 32 000 !

En attendant la distribution de l'ensemble des badges, la date de démarrage du contrôle d'accès aux centres de recyclage de Colmar Agglomération a été repoussée au lundi 4 janvier 2016.



La date de démarrage du contrôle d'accès aux centres de recyclage de Colmar Agglomération a été fixée au lundi 4 janvier 2016.

Thermographie aérienne



La campagne de thermographie aérienne programmée pour les prochaines semaines permettra de mesurer les déperditions en toiture de 40 communes volontaires du Grand pays de Colmar. Elle complétera l'opération déjà réalisée en 2009. L'ensemble des communes de Colmar Agglomération sera ainsi couvert.

Les résultats, sous forme de cartes, seront accessibles via le site Internet des collectivités concernées.

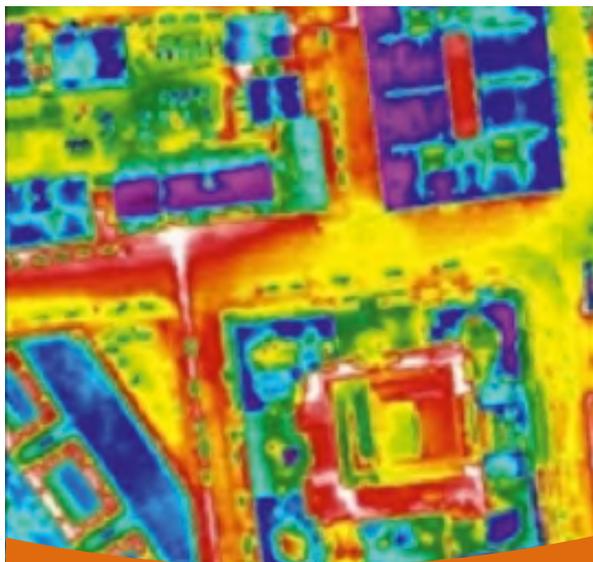
Les conseillers de l'Espace info énergie seront à la disposition des propriétaires pour analyser plus en détail les résultats de ces premières mesures. Ils proposeront des conseils pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique.

Les prises de vues thermographiques aériennes seront réalisées cet hiver. Les actions visées par ce dispositif portent sur les maisons et les logements individuels, ainsi que sur les immeubles collectifs constitués uniquement de logements privés relevant du statut de la copropriété.

Le secteur du bâtiment, sur le territoire du Grand pays de Colmar, représente 40% des consommations énergétiques et 29% des émissions de gaz à effet de serre.

Réduire la consommation des bâtiments permet la réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource énergétique et la réalisation d'économies. Elle répond aux objectifs internationaux, nationaux et locaux de lutte contre le dérèglement climatique.

Une mauvaise isolation de la toiture d'une maison individuelle est à l'origine de 30% de ses déperditions énergétiques.



Partenaires du projet :
· Conseil départemental
du Haut-Rhin
· Espace info énergie Colmar
Agglomération : 0 800 60 60 44

Source : Schéma régional climat air énergie ADEME - Région Alsace - Plan climat du Grand pays de Colmar (*).

(* Le Plan climat air énergie territorial du Grand pays de Colmar est soutenu par la Région Alsace, l'ADEME et l'Europe.



Formation emploi 38^e édition du salon régional

Événement unique en Alsace, la 38^e édition du salon régional formation emploi aura lieu les 22 et 23 janvier 2016 au parc des expositions. Il s'adresse aux étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, salariés ou futurs créateurs d'entreprise.

Avec plus de 300 exposants français et allemands, ce salon offre la possibilité d'entrer en contact directement avec les entreprises et les écoles. Les visiteurs pourront assister à des conférences et participer à des ateliers autour de la recherche d'emploi et de formation.



*Les 22 et 23 janvier 2016
au Parc des Expositions
Entrée libre de 9h à 18h
www.sfre.com*

Créer sa boîte en Alsace : un salon pour les entrepreneurs



Depuis 2012, le salon « Créer sa boîte en Alsace », organisé par la chambre de commerce et d'industrie Colmar Centre Alsace et la chambre de métiers d'Alsace, a lieu alternativement à Mulhouse et Colmar. Il s'adresse aux créateurs, repreneurs et jeunes chefs d'entreprise.

Cette année, il s'est tenu à Colmar le 18 novembre au parc des expositions. Plus de 80 exposants experts étaient à la disposition des visiteurs pour donner des conseils : aides

et financements, accompagnements fiscal, social, juridique et réglementaire, marketing et communication, implantation et équipements, reprise d'entreprises. Des conférences ont été proposées sur des thèmes tels que : une heure pour entreprendre, tout savoir sur l'auto entrepreneur, les demandes de prêts, la création d'entreprise, les aides...

Le budget de la manifestation s'élève à 100 000 euros, Colmar Agglomération participe au projet en accordant une subvention de 10 000 euros dans le cadre de sa compétence économique, pour soutenir l'entrepreneuriat.

SALON
RÉGIONAL

FORMATION
EMPLOI

Inventez votre Itinéraire



22 / 23
JANVIER
2016

PARC EXPO COLMAR
www.srfe.com

TRAIN / BUS
un **ALLER ACHETÉ,**
le **RETOUR GRATUIT !**

 Salon Régional
Formation Emploi

 #srfe

 youtube.srfe.com